



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 16 juillet 2020

N° 2 – D. 16.07.2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, PARET Jérôme, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, GROS Patrick, BOLF Edith.

Membres représentés : BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), PAVIOL Sophie (donne procuration à RACHIDI Walid), RIFFARD Coline (donne procuration à SCOTTO D'ARDINO Laurent), HERENGER-POUCHELLE Méлина (donne procuration à MERLE Elsa), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), Pascale DAUGUET (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	6
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars et du 25 mai 2020 en annexe.

Publié le : 28/07/2020

Transmis au Rectorat le : 28/07/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 juillet 2020

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2020

Membres présents : MERMILLOD Martial, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, OUDART Martin, MOREAU Clélia, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, PELLOUX-GERVAIS Amaury, KELLOUAI Wanda, HABFAST Claus, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOLAN Virginie (donne procuration à RACHIDI Walid), PERSICO Simon (procuration à PAVIOL Sophie), MERLE Elsa (procuration à HERENGER-POUCHELLE Mélina), BORRAS Isabelle (procuration à ADAM Véronique), PARET Jérôme (procuration à SAMSON Yves), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (procuration à BARBIER Emmanuel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020

3. Affaires financières

3.1. Compte financier 2019 UGA

3.2. Compte financier 2019 ComUE

3.3. Rapport 2019 d'utilisation de la dotation Plan Campus

3.4. Demandes de remises gracieuses

3.5. Tarifs :

3.5.1. Ecole de physique des Houches

3.5.2. Prestations du Centre d'Enseignement et de Développement pour le Montage en Surface (CEDMS/IUT1)

4. Affaires institutionnelles

- 4.1. Election de vice-présidents fonctionnels
- 4.2. Règlement intérieur (partie commune)
- 4.3. Statuts des CSPM
- 4.4. Statuts de l'UFR LLASIC
- 4.5. Statuts de l'IUT2 (modification)
- 4.6. Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'UGA (CHSCT)
- 4.7. Désignations :
 - 4.7.1. Conseil documentaire (DGD BAPSO)
 - 4.7.2. Commission marchés (sous réserve de l'adoption du règlement intérieur)
 - 4.7.3. Commission FSDIE

5. Ressources humaines

- 5.1. Evolution de l'offre d'action sociale

6. Formation et vie étudiante

- 6.1 Calendrier pédagogique 2020-2021

7. Questions diverses

1. Informations

Groupes de travail règlement intérieur

Le Président Yassine LAKHNECH informe les membres du conseil d'administration que le calendrier des groupes de travail relatifs au règlement intérieur a été déposé sur Alfresco.

Informations Coronavirus

Le Président Yassine LAKHNECH indique que les services travaillent, depuis début mars, sur un plan de continuité d'activités, en commençant par les procédures les plus critiques, en particulier les modalités pour continuer à assurer les paies, les animaleries, etc. Ce travail est en train de s'affiner.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'un plan de continuité pédagogique est également à l'étude. A cet égard, l'établissement a reçu, de la part de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), un courrier accompagné de fiches techniques. Ces éléments permettront d'engager une réflexion avec Grenoble INP, l'Université Savoie Mont Blanc et les autres établissements. Il s'agira d'étudier les possibilités pour assurer la continuité des enseignements en situation dégradée, que ce soit la fermeture de l'établissement ou l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante personnes. L'établissement a fait le choix de s'organiser en fonction de la situation la plus dégradée, en procédant à des ajustements selon les consignes. Une lettre a donc été communiquée aux composantes pour leur demander de réfléchir sur ces points. En parallèle, une note relative aux supports techniques d'enseignement à distance est en cours de rédaction. Le Président

Yassine LAKHNECH souligne qu'il ne s'agit pas de la seule modalité et que, selon le degré de dégradation, il sera nécessaire de prévoir une réorganisation des activités comme par exemple, pour les travaux pratiques effectués en laboratoires. En outre, il convient de se demander quelle partie d'enseignement assurer *a minima* pour ne pas pénaliser les unités d'enseignement et les diplômés, en particulier dans l'hypothèse où la situation ne permettrait pas d'assurer tous les programmes.

Le Président Yassine LAKHNECH indique par ailleurs que l'établissement a choisi de suivre scrupuleusement les consignes émanant des tutelles.

Un administrateur demande quelle est la coordination avec le CNRS et l'INRIA.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il est difficile de se mettre d'accord sur des consignes communes. Par exemple, pour le CNRS, les consignes sont nationales. Cependant le Président Yassine LAKHNECH signale qu'il n'y a pas de consignes contradictoires pour le moment.

Walid RACHIDI ajoute que sa composante a commencé à recevoir des questions concernant les étudiants devant débiter un stage aux Etats-Unis. Au vu de la situation, il demande quelles sont les consignes à donner et si l'établissement peut aider les étudiants ayant engagé des dépenses dans la perspective de leur séjour à l'étranger. Il complète en indiquant que la composante s'engage à aider les étudiants concernés à trouver un stage localement.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il conviendra de se rapprocher des assurances.

Bénédicte CORVAISIER ajoute que la situation peut avoir des répercussions pour les étudiants en M2, qui sont donc en limite de droit à bourse, si leurs stages venaient à se prolonger. Le ministère a été saisi sur cette question.

Véronique ADAM signale que, au sujet de la communication, le délai entre l'envoi des informations de la Présidence et la réception peut prendre 48 heures. Elle demande s'il est possible de communiquer les informations directement aux structures.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que des consignes sont envoyées aux directions et aux personnels. Pour les informations transmises aux personnels, l'envoi pourra se faire directement à ces derniers.

Information relative à l'incendie du laboratoire « Sols, Solides, Structures, Risques » (3SR)

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'à la suite de l'incendie, une dizaine de personnes reste hébergée dans le bâtiment, dont une moitié reste fonctionnelle. Il est nécessaire de faire le point sur les équipements qui peuvent être sauvés. En ce qui concerne les doctorants, l'objectif est de ne pas les pénaliser. Dans ce cadre, il convient de réévaluer la durée des bourses pour les thèses.

Pierre BENECH, administrateur général de Grenoble INP, ajoute que le bâtiment abrite davantage de pièces consacrées aux travaux pratiques. Pour le moment, deux options sont à l'étude :

- la réparation de la partie du bâtiment incendié,
- la démolition et la reconstruction entière du bâtiment.

L'idée est de pouvoir investir à moyen terme la moitié du bâtiment afin de poursuivre les activités. Pierre BENECH indique que l'origine de l'incendie est criminelle, cependant les auteurs restent inconnus.

Information direction générale des services

Joris BENELLE, directeur général des services, signale qu'une caravane est installée illégalement devant la bibliothèque universitaire Droit-Lettres. Il rappelle que l'installation d'une structure en bois peut poser problème en termes de risques incendie – cf. l'incendie qui a eu lieu en 2017 -. Une mise en demeure a été formulée et le conseil d'administration pourra être amené à se positionner pour l'évacuation de la caravane.

Délégation d'étudiants

Une délégation d'étudiants intervient pour alerter les membres du conseil d'administration sur les conséquences de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) et demande au Président Yassine LAKHNECH de réitérer ses engagements en la matière.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce sujet fera l'objet d'un point de discussion au cours de cette séance du conseil d'administration à la demande de la CGT-FSU.

La délégation d'étudiants signale que des vigiles filtrent les accès aux bâtiments et aux cours. Elle demande la mise en place d'affichages supplémentaires et l'autorisation d'écrire aux listes de diffusion. Enfin, la délégation revient sur les conditions d'assiduité au regard du mouvement social en cours.

Motion Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

Jean-Luc SCHWARTZ indique que la motion constitue un point d'appui pour le conseil d'administration, lequel doit prendre une position claire.

Walid RACHIDI salue l'initiative et indique que cette motion doit également comprendre des points de vigilance sur des sujets importants. La demande de clarification doit porter sur des points locaux qui concernent directement l'établissement. L'idée est de prendre en compte ces points afin de les discuter en conseil d'administration.

Bernard BESSIERES indique que la lettre rédigée par Simon PERSICO fait consensus.

Le Président Yassine LAKHNECH signale qu'il convient, présentement, de se concentrer sur la motion.

Jean-Luc SCHWARTZ demande au Président Yassine LAKHNECH de s'engager à mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration les points de vigilance suivants :

- Titulariser les personnels de l'UGA qui remplissent des besoins pérennes,
- Ne pas mettre en œuvre à l'UGA des postes de tenure track,
- Ne pas mettre en œuvre la modulation de service sans accord des intéressés,
- Ne pas mettre en œuvre de processus d'individualisation des rémunérations des enseignants chercheurs,
- Ne pas faire dépendre les dotations des laboratoires et des équipes de l'évaluation HCERES,
- Revoir le mode de redistribution des moyens aux équipes, aux laboratoires, aux EDs et aux UFRs en préférant les dotations de base aux appels à projets internes,
- Maintenir la référence aux 192 heures et à la qualification par le CNU pour les enseignants chercheurs
- Ne pas mettre en œuvre à l'UGA des « contrats de projet »,
- Mettre fin au PRE, atteindre nos plafonds d'emploi, et exiger du gouvernement les moyens d'un fonctionnement conforme aux besoins de l'université.

Il est procédé à la lecture du texte de la motion avec les propositions de modification :

Consacrer au moins 3% du PIB à la recherche est indispensable. Comme un grand nombre d'organisations syndicales, de sociétés savantes, d'instances officielles de l'Enseignement supérieur et de la recherche, de laboratoires et de collègues, le Conseil d'administration de l'UGA partage ainsi largement les diagnostics formulés dans les rapports préparatoires à la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) : sous-financement, diminution du nombre de postes (250 recrutements au CNRS en 2019 contre 568 en 2001, tandis que les recrutements de maîtresses et maîtres de conférence diminuaient également de moitié), précarisation croissante des jeunes chercheuses et chercheurs, manque de personnel de support à la recherche dans les universités, insuffisante visibilité de la recherche française à l'international, etc.

Toutefois, comme un grand nombre d'organisations syndicales, de sociétés savantes, d'instances de l'ESR, de laboratoires et de collègues, nous nous inquiétons de plusieurs des solutions proposées par ces rapports.

Parce qu'elles précariseraient davantage la recherche en multipliant les postes contractuels plutôt que de créer des postes pérennes indispensables à une recherche fondamentale de qualité.

Parce qu'elles ne prendraient pas en compte les effets pervers bien connus des financements par projet, qui peuvent conduire à mettre de larges ressources dans le management de la recherche, au détriment de la recherche elle-même qui a besoin de financements pérennes et récurrents.

Parce qu'elles s'appuient sur des processus de renforcement de la mise en concurrence des équipes et des individus, et ne préconisent pas les formes d'évaluation auxquelles nous tenons : par les pairs, transparente et qualitative.

Parce qu'elles ignorent les spécificités de l'activité scientifique dans les sciences humaines et sociales. Or, ce sont ces dernières qui permettent de comprendre les enjeux majeurs d'aujourd'hui : crise de la démocratie, inégalités, changement climatique, migrations, défi numérique, etc.

Parce qu'elles ne mettent pas au cœur du processus de recherche la réaffirmation des libertés académiques et de l'indépendance de la recherche et de la formation comme condition fondamentale de l'exercice de nos missions.

Le Conseil d'administration de l'UGA souhaite ainsi que le gouvernement confirme son engagement à accroître les moyens alloués à la recherche publique.

Il prend également une position ferme vis-à-vis de certaines des propositions contenues dans les rapports préliminaires :

- Pour le maintien du corps des maîtres de conférences et des chargés de recherche,*
- Contre la suppression de la référence aux 192 HETD,*
- Pour le maintien de la qualification des enseignants-chercheurs par le CNU,*
- Contre le recours aux postes « professeur-junior », envisagé sur des moyens supplémentaires et les "Tenure Tracks" à la française,*
- Pour la revalorisation des revenus de tous les personnels, avec un effort particulier sur les catégories de personnel les moins rémunérées, indépendamment de la réforme des retraites,*
- Pour la prise en compte de toutes les activités (enseignement, recherche et responsabilités administratives) dans la carrière.*

Wanda KELLOUAI revient sur la prise de parole de la délégation d'étudiants. Elle indique que l'avis de l'enseignant est toujours demandé et qu'aucun problème n'a été rencontré jusqu'à présent. Cependant, elle déplore la présence des vigiles sur le campus universitaire depuis quelques années. En ce qui concerne les collages, elle demande que des affichages supplémentaires soient prévus.

Joris BENELLE répond que l'affichage sauvage est interdit par la loi et que si aucun contrôle n'est effectué, il y aurait des collages partout, d'où la nécessité d'avoir des contrôles. Il rappelle également que les gardes du campus ne sont pas des agents de police. Il a donc été essentiel de faire appel à la police, laquelle a fait le nécessaire. Joris BENELLE indique qu'aujourd'hui, les espaces d'affichage manquent et que ce point peut faire l'objet d'un dossier à soumettre dans le cadre du budget participatif.

Frédérique LETUE demande qui, sur le campus, peut procéder aux contrôles dans ces situations.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'une situation à éclaircir.

Éric GUINET signale qu'il est demandé depuis plusieurs années d'avoir des listes syndicales de diffusion, notamment pour les étudiants.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le règlement intérieur a vocation à encadrer ces pratiques.

Wanda KELLOUAI revient sur l'un des points soulevés par la délégation d'étudiants : l'assiduité et que, dans ce cadre, il est primordial de donner des moyens aux étudiants pour ne pas être pénalisés.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il n'est pas possible de fermer l'établissement au titre de la grève.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur la motion.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la motion présentée en séance.

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	8
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 7 et du 23 janvier 2020.

3.1. Compte financier 2019 UGA

Pierre BENECH indique que Grenoble INP termine l'année correctement. Il signale que, dans le cadre des marchés, il est parfois difficile de dépenser. Afin de remédier à cette situation, Grenoble INP travaille actuellement sur les plans pluriannuels d'investissement afin d'engager les dépenses.

Pascal LOUVET, vice-président en charge des finances et du patrimoine, effectue une présentation des différents éléments du compte financier. Les comptes de l'UGA s'analysent au regard des indicateurs suivants :

- le résultat,
- la capacité autofinancement,
- le fonds de roulement (quelles sont les réserves de l'établissement),
- la trésorerie.

En ce qui concerne le résultat, l'établissement est déficitaire de 3957k€, soit un produit de 0,82% qu'il convient de placer en perspective. Il subsiste des inquiétudes vis-à-vis de l'augmentation du glissement-vieillesse-technicité (GVT). Il rappelle que le taux d'exécution ne sera connu qu'en fin d'année.

Emmanuel Barbier demande ce qui peut expliquer les écarts.

Pascal LOUVET répond que cela concerne les subventions et poursuit sa présentation en rappelant que l'établissement est composé de cinq structures. Le dépassement du budget de masse salariale s'explique par le GVT.

En ce qui concerne les Houches, les recettes sont non comptabilisées, ce qui impacte le budget 2020.

En ce qui concerne le SID, l'écart est dû à un effet conjoncturel de changement de comptabilisation des droits d'inscription et à une sous-consommation de certaines dépenses. Ces signes montrent que le budget du SID tend vers l'équilibre.

En ce qui concerne les recettes, il convient notamment de prendre en compte la subvention pour les charges des services publics. En outre, on constate des changements significatifs en matière de ressources propres, avec notamment l'intégration de la CVEC.

Pascal LOUVET rappelle que les recettes provenant de l'ANR évoluent en fonction de l'exécution des contrats. Pour la formation, l'évolution concerne les dépenses particulières financées (CVEC, projet flexiTLV). Pour le système d'information, on observe une légère augmentation des charges d'investissement.

En ce qui concerne l'UB masse salariale, la politique QVT prévoit l'augmentation du budget en faveur de la formation des personnels.

Marion Normand, directrice de l'aide au pilotage RH, signale une augmentation entre 2015 et 2018 du nombre de personnels titulaires BIATSS. Cette hausse peut s'expliquer notamment par le dispositif Sauvadet. On observe également une baisse des doctorants ENS (gérés désormais directement par les ENS) mais une majoration des doctorants IDEX. Le taux d'exécution du budget de masse salariale est similaire aux années précédentes.

Éric GUINET demande le nombre d'emplois gelés.

Marion Normand répond que l'on compte 52 emplois gelés depuis 2017.

Cécile CINTRAT, directrice des affaires financières, poursuit sur le taux d'exécution sur les droits constatés. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 102%. En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, celle-ci doit prendre en compte le résultat du fonctionnement ainsi que la dotation. Elle s'élève à 4,2 millions d'euros, ce qui reste insuffisant pour couvrir les dépenses. Le fonds de roulement, lui, s'élève à 36,7 millions. Il convient de regarder le seuil prudentiel.

Jacky GHODBANE, agent comptable et Nicolas GAY, commissaire aux comptes, poursuivent sur la présentation du bilan. La situation patrimoniale est une situation cumulée sur les années d'exercice. Les financements reçus ont permis de financer les actifs immobilisés. L'équilibre est stable et le fonds de roulement se dégage par le haut, témoignant ainsi d'une certaine sécurité financière.

Claus HABFAST demande quels sont les risques couverts par les provisions.

Jacky GHODBANE répond qu'il s'agit principalement de risques juridiques, mais ces derniers ne sont pas importants. Il peut y avoir d'autres charges. Il prend l'exemple d'un contentieux avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), lequel conteste le mode de calcul de la contribution.

Nicolas GAY poursuit sur le rapport des commissaires aux comptes, qui prend en compte l'évolution réglementaire, la création du nouvel établissement ainsi que les différentes réserves émises dans le précédent rapport. Le procédé a été le suivant :

1. réunion de pré-lancement,
2. décembre 19 : revue de contrôle interne et pré-final,
3. février 2020 : final,
4. synthèse et présentation du rapport final.

En ce qui concerne les caractéristiques du rapport, deux réserves sont mises en évidence s'agissant :

- du patrimoine de l'UJF, l'établissement n'étant pas en mesure d'intégrer ces changements,
- de l'inventaire du patrimoine mobilier.

Par ailleurs, il s'agira de poursuivre en 2020 l'intégration de la nouvelle valeur de France domaine, avec également la mise en place d'une nouvelle procédure inventaire physique.

Pascal LOUVET précise que le vote du CA porte également sur l'affectation de résultat.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de l'Ecole de Physique Les Houches.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de l'Ecole de Physique Les Houches.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 du SID.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 du SID.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 du SIMSU.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 du SIMSU.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 du SIUAPS.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 du SIUAPS.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de l'Université Grenoble Alpes (hors SACD).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de l'Université Grenoble Alpes agrégé (hors SACD).

3.2. Compte financier 2019 ComUE

Jacky GHODBANE indique que les charges et les recettes ont augmenté avec l'Idex. On constate un excédent sur l'exercice 2018 et une perte sur l'exercice 2019. Les engagements étaient également en

augmentation en 2018 puis en baisse en 2019. Cette variation s'explique par des engagements pluriannuels.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de la ComUE – budget principal (hors SACD).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de la ComUE – budget principal (hors SACD).

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de la ComUE – budget agrégé.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de la ComUE – budget agrégé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte financier 2019 de la ComUE – budget annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier 2019 de la ComUE – budget annexe.

3.3. Rapport 2019 d'utilisation de la dotation Plan Campus

Pascal LOUVET indique que l'opération campus, datant de 2011 et dont la dotation a été attribuée en 2012, fait l'objet d'un rapport spécifique. Une partie des opérations est prise en charge par la ComUE, les établissements et le CROUS. En ce qui concerne la dotation, Pascal LOUVET précise qu'il s'agit de prélever non pas sur la dotation elle-même, mais sur les intérêts engendrés auxquels s'ajoutent des subventions provenant des collectivités. Les reliquats disponibles sur ces opérations sont consacrés à la transition énergétique.

Emmanuel BARBIER demande quel est l'ordre de grandeur des reliquats.

Pascal LOUVET répond que les reliquats s'élèvent à 4 millions euros.

Pascal LOUVET précise que les recettes sont débloquées à mesure de la réalisation des opérations, ce qui explique les fluctuations. Cependant le taux reste correct.

En ce qui concerne les provisions sur 2019, Pascal LOUVET indique qu'il existe des aléas auxquels l'établissement fait face grâce aux provisions.

Jacky GHODBANE précise que, en ce qui concerne le bilan, un audit a été demandé par la cour des comptes. Dans ce cadre, il convient de regarder ce que les ComUE avaient fait en matière de plan campus. Il a été constaté que, pour le site grenoblois, des projets supplémentaires auraient dû être menés.

Coline RIFFARD demande si les intérêts sont générés sur la trésorerie ou le fonds de roulement.

Pascal LOUVET répond négativement.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que des inquiétudes subsistent, notamment sur les emplois. Il demande si cela sera pris en compte pour le budget 2020.

Pascal LOUVET répond qu'un débat d'orientation budgétaire (DOB) est prévu à partir de juin 2020, le but étant d'avoir une perspective pluriannuelle.

Martial MERMILLOD demande des informations complémentaires au sujet des renouvellements des contrats IDEX et des évolutions dans le cadre de la qualité de vie au travail (QVT).

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'en ce qui concerne l'IDEX, l'établissement recevra une confirmation à l'automne 2020. S'agissant de la QVT, l'établissement est en discussion permanente avec le ministère.

Emmanuel BARBIER demande des précisions sur le bilan social, en particulier si des mesures ont été prises pour pérenniser certains contrats, en lien avec les indicateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, dans le cadre de l'IDEX, un travail est en cours pour pérenniser certaines situations.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport 2019 d'utilisation de la dotation Plan Campus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le rapport 2019 d'utilisation de la dotation Plan Campus.

3.4. Demandes de remises gracieuses

Jacky GHODBANE indique que ces demandes portent sur les deux situations suivantes :

- un agent en longue maladie pour lequel un trop perçu est constaté,
- un agent décédé.

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 1320,35€ pour l'une et de 2228,17€ pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	0
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver ces deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 1320,35€ pour l'une et de 2228,17€ pour l'autre.

3.5.1. Tarifs de l'Ecole de physique des Houches

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de l'Ecole de physique des Houches.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de l'École de physique des Houches applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.5.2. Prestations du Centre d'Enseignement et de Développement pour le Montage en Surface (CEDMS/IUT1)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, indique que les tarifs présentés ont été mis à jour et simplifiés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de prestations du Centre d'Enseignement et de Développement pour le Montage en Surface (CEDMS/IUT1).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de prestations du Centre d'Enseignement et de Développement pour le Montage en Surface (CEDMS/IUT1) applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

4.1. Election de vice-présidents fonctionnels

Catherine BLATIER, proposée au poste de vice-présidente en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales, est invitée à se présenter.

Catherine BLATIER signale que les chercheurs et les doctorants en SHS rencontrent des difficultés. En effet, elle indique que les SHS méritent une attention toute particulière. Un grand nombre de doctorants ne sont pas financés et certains collègues se trouvent dans des situations de travail difficiles. Il paraît donc nécessaire de mener un travail important avec l'appui d'une personne qui représente les SHS.

Pierrick BEDOUCH, proposé de vice-président en charge de la Vie Etudiante, est invité à se présenter.

Pierrick BEDOUCH est professeur en pharmacie clinique. Etudiant, il s'est investi dans la vie universitaire. Pour construire le nouvel établissement, la vie étudiante reste un enjeu majeur. Pour mener à bien sa mission, Pierrick BEDOUCH souligne qu'il est essentiel de former un binôme avec le vice-président étudiant. Il rappelle que la vie étudiante constitue un thème transversal et que le travail sera à mener avec l'équipe politique ainsi qu'avec les directions. Depuis 2014, Pierrick BEDOUCH est investi dans l'équipe politique, il a été vice-président en charge des systèmes d'information. Il sera nécessaire de rester vigilant sur certains points, comme par exemple le financement de certains projets, ou encore la question de l'égalité femme/homme, qui nécessite un accompagnement vers une évolution sociétale.

Marc ODDON, proposé de poste de vice-président en charge de la Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle, est invité à se présenter.

Marc ODDON est professeur agrégé à l'IUT1. Les valeurs du service public lui sont très importantes. Il rappelle que la loi de 2018 relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage a eu un impact en matière de retour de formation. Il souligne que l'alternance constitue également un dossier important.

Wanda KELLOUAI revient sur la question de l'égalité femme/homme. Elle rappelle les revendications des étudiants pour la mise en place d'une cellule d'indépendance de lutte contre le harcèlement. Elle souhaite obtenir des informations complémentaires sur les possibilités de consultations gratuites de médecins et juristes ainsi que sur l'obtention du statut de victime en cas de harcèlement à l'université.

Pierrick BEDOUCH répond en soulignant que cette question constitue une préoccupation sociétale actuelle. En ce qui concerne la protection des individus, il s'agit de faire fonctionner des dispositifs qui existent déjà.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que ce travail a commencé et que, dans ce cadre, il existe un accompagnement ainsi que des procédures.

Martial MERMILLOD demande quelle est la position de l'établissement en matière de valorisation des SHS, et en particulier sur les règles de TVA applicable à l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH indique que ces principes dépendent de la fiscalité. La question sera abordée lors d'une prochaine réunion avec les laboratoires.

Il est procédé à un vote électronique ;

Il est rappelé que la majorité requise est la majorité des membres présents ou représentés du conseil d'administration ;

- 1) Pour Madame BLATIER Catherine au poste de vice-présidente en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Au regard des votes, Madame BLATIER Catherine est élue vice-présidente en charge de la Recherche et Innovation pour les Sciences Humaines et Sociales de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 2) Pour Monsieur ODDON Marc au poste de vice-président en charge de la Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	8
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Au regard des votes, Monsieur ODDON Marc est élu vice-président en charge de la Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

- 3) Pour Monsieur BEDOUCH Pierrick au poste de vice-président en charge de la Vie Etudiante :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	28
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Au regard des votes, Monsieur BEDOUCH Pierrick est élu vice-président en charge de la Vie Etudiante de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

4.2. Règlement intérieur (partie commune)

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que le règlement intérieur comprend deux parties :

- une première partie, nouvelle, est commune à l'UGA et aux six établissements composantes,
- une deuxième partie qui concerne les personnels employés par l'UGA et les étudiants inscrits à l'UGA.

La deuxième partie est en cours de préparation par les groupes de travail. La première partie a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation. C'est cette partie qui est aujourd'hui soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Éric GUINET indique que les votes au CT ont été partagés. La CGT-FSU et FO ont signalé que le règlement intérieur semble partial et retire des compétences au CAC, notamment pour ce qui concerne la carrière des enseignants-chercheurs.

Une administratrice ajoute que le statut des élus étudiants doit pouvoir concerner l'ensemble des étudiants, CAPM et CSPM.

Jean-Michel MIEL, directeur des affaires juridiques et institutionnelles, répond que cette question est étudiée par un groupe de travail.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement intérieur (partie commune).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	29
Membres représentés	10
Nombre de votants	39
Voix favorables	29
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le règlement intérieur (partie commune).

4.3. Statuts des CSPM

Jacob LAMBLIN regrette l'absence de réelle concertation pour l'élaboration de ces statuts. Pour lui, le mandat doit permettre au maximum la concertation entre tous.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'en ce qui concerne les compétences du CAC, le document de référence reste les statuts, dans lesquels elles sont définies.

Jean-Michel MIEL confirme que la répartition des compétences est explicitée dans les statuts.

Jacob LAMBLIN signale que le risque est de ne pas prendre le temps de se concerter.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'équipe politique définit de nouvelles procédures.

Jean-Luc SCHWARTZ demande au Président Yassine LAKHNECH de préciser le rôle du groupe de travail sur les CSPM.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les CSPM sont associées à travers les conseils d'UFR.

Éric GUINET indique que plusieurs constats ont été émis au CT, notamment le fait de ne pas donner voix délibérative aux directeurs des CSPM.

Wanda KELLOUAI demande quel est l'objectif de la création des CSPM.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les CSPM visent à permettre aux communautés d'agir objectivement dans le cadre de la nouvelle organisation de l'établissement. Jusqu'à présent les liens entre les directions et les composantes se basaient sur de l'information descendante. L'objectif aujourd'hui est de permettre aux composantes de participer aux choix et à la gouvernance de l'université.

Coline RIFFARD signale que les enjeux de l'IDEX ne font l'objet d'aucun affichage dans les statuts.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	19
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts de la CSPM Faculté des Sciences.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	19
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts de la CSPM Faculté des Sciences.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts de la CSPM Humanités, santé, sport, sociétés (H3S).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	19
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts de la CSPM Humanités, santé, sport, sociétés (H3S).

4.4. Statuts de l'UFR LLASIC

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, indique que l'UFR LLASIC a voulu renforcer la représentation des enseignants-chercheurs ce qui a conduit à augmenter le nombre de personnalités extérieures siégeant au sein du conseil de l'UFR. Elle signale également

que les statuts ont été harmonisés selon les préconisations du groupe de travail mis en place sous l'ancienne mandature.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les statuts l'UFR LLASIC.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts l'UFR LLASIC.

4.5. Statuts de l'IUT2 (modification)

Catherine FAIVRE indique que la modification des statuts de l'IUT2 porte sur la liste des personnalités extérieures siégeant au conseil de l'IUT2 en substituant, au représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), un représentant de l'Association des Directeurs Généraux des Communes de France (ADGCF).

Éric GUINET signale qu'il manque, dans les statuts de l'ADGCF, la notion de « service public » ainsi que les formations qu'elle assure.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification des statuts de l'IUT2.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la modification des statuts de l'IUT2.

4.6. Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'UGA (CHSCT)

Jean-Michel MIEL indique que comme pour le CT, le CHSCT comprendra un nombre de représentants du personnel correspondant au maximum prévu par les textes soit 9.

Dans sa formation élargie aux usagers, le CHSCT comprendra 3 représentants étudiants. Le représentant des doctorants au conseil d'administration siègera au CHSCT élargi aux représentants des usagers en tant que membre avec voix consultative.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'UGA (CHSCT) dans les conditions présentées ci-dessus.

4.7.2. Désignation commission marchés

Anne-Catherine FAVRE indique que, dans le cadre de la constitution de la commission d'attribution des marchés, trois personnes doivent être désignées par le conseil d'administration pour siéger au sein de cette commission. Mélina HERENGER et Emmanuel BARBIER s'étant porté candidats, il manque actuellement encore une personne.

Gérard FORSTIER souhaite avoir une vision des commissions pour s'organiser au mieux.

Anne-Catherine FAVRE répond que la commission marchés se réunira cinq à six fois par an.

Éric GUINET propose sa candidature.

Il est procédé à un vote électronique sur les candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Mélina HERENGER	35 voix
Emmanuel BARBIER	31 voix
Éric GUINET	27 voix

Au vu de ces résultats, Mélina HERENGER, Emmanuel BARBIER et Éric GUINET sont désignés membres de la commission d'attribution des marchés.

4.7.3. Désignation commission FSDIE

Anne-Catherine FAVRE indique que, dans le cadre de la constitution de la commission FSDIE, une personne doit être désignée par le conseil d'administration pour siéger au sein de cette commission. A la suite de l'appel à candidature, aucune proposition n'a été transmise. Elle ajoute que la commission se réunira trois à quatre fois par an.

Coline RIFFARD souhaite obtenir des informations complémentaires au sujet de cette commission.

Martin OUDART répond que cette commission consiste à étudier les projets étudiants à subventionner.

Coline RIFFARD se porte candidate.

Il est procédé à un vote électronique sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au vu de ce résultat, Coline RIFFARD est désignée membre de la commission FSDIE.

5.1. Evolution de l'offre d'action sociale

Anne-Catherine FAVRE indique que l'évolution porte sur deux points :

- Le premier sur l'aide pour la garde et les activités périscolaires et la cantine scolaire (maternelle et primaire)
- Le second sur l'aide au changement de logement.

Éric GUINET signale qu'il convient de prévoir un alignement des plafonds sur Grenoble INP ainsi que des personnels contractuels sur les personnels titulaires.

Jacob LAMBLIN demande si les CAPM proposent ce type de prestations sociales.

Christophe RIBUOT, vice-président en charge des ressources humaines, répond que les CAPM à part l'INP ne sont pas passées aux RCE.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'évolution de l'offre d'action sociale.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'évolution de l'offre d'action sociale.

6.1 Calendrier pédagogique 2020-2021

Anne-Catherine FAVRE précise que le calendrier pédagogique est distinct du calendrier de fermeture.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le calendrier pédagogique 2020-2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le calendrier pédagogique 2020-2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MAI 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, HERENGER-POUCHELLE Mélina, GIUNTA Chloé, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, KELLOUAI Wanda, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), OUDART Martin (donne procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 12 mars, du 2 avril et du 7 mai 2020

3. Affaires financières

- 3.1. Critères de comptabilisation des recettes fléchées (discussion simplifiée)
- 3.2. Remboursement des missions (discussion simplifiée)
- 3.3. Actualisation 2020-2023 des barèmes UGA pour l'utilisation du dispositif Campus France (discussion simplifiée)
- 3.4. ITE Supergrid (discussion simplifiée)
- 3.5. Hemosquid
- 3.6. Prix de thèse 2020 (discussion simplifiée)
- 3.7. Tarif école d'hiver *Natural Language Processing* 2021 (discussion simplifiée)

4. Affaires institutionnelles

- 4.1. Statuts du Collège des Etudes Doctorales (CED)

5. Ressources humaines

5.1. Dématérialisation des bulletins de paie des personnels de l'université

6. Formation

6.1. Présentation du projet d'offre de formation et approbation de l'offre de formation de l'établissement

6.2. Approbation de la note de cadrage des tarifs de la formation continue

6.3. Modification du calendrier pédagogique 2019-2020

7. Questions diverses

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH propose de traiter dans les points divers les retours du comité de déontologie à la suite du courrier reçu de Philippe Cinquin.

Plan de Retour Progressif d'Activité (PRPA)

Actuellement, une cinquantaine de bâtiments a rouvert. Les remontées sont très positives et la reprise se déroule bien. Cependant il convient de préciser que s'agissant de la question des masques, la mise en œuvre prend du temps. Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que le PRPA a été discuté en CT, CHSCT et en CA et il a été affiné sur certains aspects.

En ce qui concerne les consignes sanitaires, le port du masque est obligatoire dès lors que la distanciation physique n'est pas possible. La distanciation physique demeure le point important. Les cas exceptionnels seront à traiter de manière rigoureuse. Le décret paru le 11 mai 2020 a mis en difficulté l'établissement en ce qui concerne notamment le retour sur site des doctorants et la mise en place de drives au sein des bibliothèques universitaires rendus impossibles par ce texte. La situation a été clarifiée depuis puisque les doctorants et stagiaires peuvent se rendre dans les laboratoires. Les bibliothèques universitaires restent fermées mais un drive a été mis en place. Il convient de faire en sorte qu'il n'y ait pas de contact entre les personnes et les livres empruntés seront mis en quarantaine.

Bernard BESSIERES souhaite obtenir des informations complémentaires sur la qualité des masques achetés.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que l'établissement a reçu les masques commandés par le Ministère par l'intermédiaire de l'UGAP. Les autres masques distribués entrent dans une logique de dispositif supplémentaire. Les masques de l'UGAP peuvent servir dans le cas où la distanciation physique n'est pas possible. Il conviendra de voir pour la suite car, bien que l'établissement ait reçu 50000 masques, il est possible que cela ne suffise pas sur le long terme, de surcroît dans le cadre de la rentrée. Le Président Yassine LAKHNECH précise par ailleurs qu'au centre de santé ont été mises en place des séparations en plexiglas et des visières pour les agents sur des fonctions pour lesquelles il existe des risques de contact.

Éric GUINET indique que le rattachement de la direction de la prévention des risques directement à la présidence serait judicieux pour éviter des confusions, par exemple sur les masques.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cette question doit être traitée avec réflexion. Actuellement, le conseiller de prévention est rattaché au Président.

Prolongation des contrats doctoraux

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'un groupe de travail a été mis en place au niveau de la CPU et des échanges réguliers ont lieu avec le Ministère.

Emmanuel BARBIER souligne que, pour les doctorants en 3^{ème} année, l'obtention d'informations serait utile dès à présent afin d'anticiper sur les délais à respecter.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que les informations attendues devraient parvenir très rapidement.

Cyprien BEAUFORT signale qu'une lettre ouverte, à destination du Président et signée par une partie des syndicats, demande des clarifications à la suite des annonces de la Ministre du 13 avril 2020. Le traitement de ce point devient très urgent.

Le Président Yassine LAKHNECH répond ne pas avoir eu connaissance de cette lettre et qu'il va se renseigner.

Martial MERMILLOD revient sur la réouverture des différents bâtiments et indique que les doctorants en situation précaire s'inquiètent. Il souhaite obtenir des précisions en la matière.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que cela dépend de la situation des laboratoires. La procédure est la suivante : le laboratoire formule une demande de réouverture comprenant une liste de points à contrôler, laquelle est vérifiée par les différents services compétents (DPR, DGD RH, patrimoine, etc.). Le feu vert est donné lorsque tout est bien mis en place. Le traitement des demandes se fait en fonction de leur arrivée, des urgences et des priorités.

Walid RACHIDI demande s'il est possible de prolonger les projets sur crédits Idex et si la nature de la rentrée est d'ores et déjà connue. Il s'interroge également sur la situation des étudiants internationaux. En effet, certains collègues commencent à refuser des candidatures d'étudiants étrangers, faute de recrutement. Enfin, il souhaite savoir ce qu'il en est des bourses IDEX pour les étudiants de master.

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'un COPIL Idex se tiendra bientôt, lequel traitera de la prolongation des projets, de la priorisation des financements des projets des doctorants et post doc. Un travail est en cours pour étudier les situations de chacun des projets.

En ce qui concerne la rentrée, l'établissement n'a malheureusement pas de précision mais il est probable qu'une rentrée en présentiel pour tout le monde ne sera pas possible. Les conditions de distanciation physique seront maintenues. L'UGA a commencé à réfléchir sur la structuration et les dimensions de la rentrée.

En ce qui concerne la mobilité, l'établissement ne dispose pas d'information pour le moment. Il est probable que les frontières de l'espace Schengen seront ouvertes, et plus largement dans la limite de l'Europe mais pas au-delà. Un accueil hybride des étudiants étrangers, avec un premier semestre à distance, est à l'étude.

Enfin, en ce qui concerne les bourses Idex, la priorité sera donnée à la prolongation des contrats doctoraux.

Walid RACHIDI indique qu'il serait pertinent de prévoir un budget pour permettre l'enseignement à distance. Il estime nécessaire d'investir dans des outils pour augmenter l'offre en distanciel.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que, dans le cadre de la préparation de la rentrée, l'organisation de la partie numérique sera traitée. Un travail est en cours en matière de chiffrage financier. Le Ministère annonce des moyens supplémentaires.

Gérard FORESTIER revient sur la remise en état des bâtiments. Il est surpris de constater que les agents de la logistique en composante n'ont pas été plus impliqués lors de la remise en état. Il demande si le mode de fonctionnement a changé car les composantes sont contraintes de modifier certains aspects durant les prochaines semaines.

Joris BENELLE, directeur général des services, répond être étonné car les secteurs de maintenance ont tous été sollicités. Il se renseigne à ce sujet.

Gérard FORESTIER précise que sa question porte davantage sur le lien entre logistique et maintenance.

Jean-Luc SCHWARTZ revient sur le devenir des doctorants et des post-doc, et les conséquences de la crise sanitaire. Il estime important d'élaborer une stratégie au niveau de l'UGA en lien avec l'Idex. La rentrée s'annonce difficile et il ne lui semble pas qu'il y ait eu des travaux pour évaluer les conséquences de la crise au niveau de la recherche. Il souhaite connaître les propositions qui seront faites aux doctorants et post-doc. Il demande également si ce point sera traité à la prochaine séance de la commission de la recherche car il s'agit d'un dossier prioritaire.

Le Président Yassine LAKHNECH indique partager cet avis et être preneur d'idées, par exemple sur une grille de lecture pour permettre l'évaluation. Il signale qu'une première analyse a été faite mais elle s'est révélée incomplète car tous les laboratoires n'ont pas répondu. La commission de la recherche doit étudier les critères et faire le recensement des étudiants rentrant dans ce cadre. Il est certain qu'aucun établissement n'aura les moyens de prolonger les contrats de tous les doctorants et post-doc. Il sera donc nécessaire de faire de la différenciation selon les situations.

Frédérique LETUE indique qu'en ce qui concerne la rentrée, il est nécessaire d'obtenir des informations le plus rapidement possible car elle se prépare dès maintenant dans les composantes. Les vacataires sont en cours de recrutement. Frédérique LETUE se demande si ces derniers accepteront de travailler pour l'établissement selon les conditions d'enseignement mises en œuvre à la rentrée.

En ce qui concerne les emplois du temps, des informations circulent selon lesquelles il n'y aurait pas assez d'amphis, les groupes seront limités à 15 étudiants, les salles seront désinfectées entre deux groupes, etc. Ces contraintes ont des conséquences sur la conception des emplois du temps et il n'est pas envisageable de demander aux collègues de faire et défaire leur travail. Le but est d'avoir les idées les plus claires possibles.

En ce qui concerne la recherche, la priorité doit être donnée aux conditions des doctorants et post-doc et à la vie des laboratoires qui dans certains cas a été réduite. En effet, dans les conditions actuelles, il est difficile de maintenir un contact humain. Le lien établi au moyen des outils numériques est de plus en plus difficile et des inquiétudes persistent sur la vie des laboratoires.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'en ce qui concerne la rentrée, l'absence de cadrage a pour but d'éviter aux collègues de faire et défaire. L'établissement est en attente d'un cadrage national qui devrait être communiqué d'ici la première quinzaine de juin. L'UGA a commencé à travailler sur ce chantier. Pour les emplois du temps, il faudrait prendre local par local, selon les capacités d'accueil et

les contraintes sanitaires. Le Président Yassine LAKHNECH entend que cela constitue une source d'inquiétude et une forme de pression pour les collègues, mais il rappelle qu'il vaut mieux attendre pour avoir un cadrage le plus solide possible plutôt que de lancer des collègues sur des pistes se révélant finalement inadaptées.

En ce qui concerne la vie des laboratoires, le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il convient de prendre le temps de la réflexion. L'utilisation des outils numériques pour communiquer et l'impossibilité de voir les collègues constituent les conséquences directes de la crise sanitaire. Il espère que ces situations ne vont pas perdurer.

Emmanuel BARBIER indique qu'il existe beaucoup d'endroits où les travaux pratiques (TP) sont des éléments vitaux de la formation. Cela constitue donc un problème pour une université si celle-ci ne maintient pas les TP. Selon lui, il est plus pertinent d'investir dans des équipements de protection individuels pour que les binômes et le travail dans les salles soient effectifs. Cela est fondamental dans la formation à l'université. Il s'agit là d'une inquiétude qui vise davantage à prévenir.

Le Président Yassine LAKHNECH répond ne pas disposer de consignes en la matière.

Jean-Luc SCHWARTZ revient sur la réflexion stratégique, en particulier sur le fait qu'il est possible de préparer le plan stratégique et la rentrée universitaire. Il se dit être en désaccord sur ce point. La rentrée sera compliquée à plusieurs niveaux et certains enseignants-chercheurs sont déconnectés de la recherche en raison de la pression sur l'enseignement. Ils risquent donc de ne pas pouvoir participer à cette réflexion stratégique. Il est nécessaire de prendre le temps de travailler ensemble sur tous les sujets et ne pas s'engager sur un autre chantier qui sera mal traité.

Le Président Yassine LAKHNECH répond être d'accord sur le principe. Le travail sur le plan stratégique ne peut pas être achevé dans les semaines qui viennent, il convient de prendre le temps. Toutefois, il existe un besoin d'un certain niveau de réflexion assez macroscopique. L'objectif est d'avoir quelques lignes d'orientation.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, complète en indiquant que la construction du plan stratégique se fera en deux étapes :

- une première étape qui comprend les éléments dont l'établissement a besoin pour le dépôt du rapport IDEX d'ici mi-juillet,
- une seconde étape ouverte plus largement pour enrichir le plan stratégique et le terminer d'ici la fin de l'année civile si possible.

Bernard BESSIERES indique qu'il convient de réfléchir aux options sur le déroulé de la rentrée dans les laboratoires, notamment sur les mesures de distanciation physique. Les équipes pédagogiques n'ont pas connaissance des outils qui pourront être utilisés. Par exemple, des enseignants-chercheurs se sont appropriés Discord depuis leur domicile mais cette application n'est pas accessible sur le campus. Microsoft Teams est accessible depuis le campus sur le réseau UGA. Il est nécessaire d'avoir un cadrage technique sur les outils mobilisables.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un axe sur ces questions du numérique est prévu avec la participation de quelques élus.

Bernard BESSIERES ajoute qu'il conviendra d'inviter des techniciens pour évaluer la faisabilité des outils.

Le Président Yassine LAKHNECH précise qu'il y aura dans le groupe des experts métiers. Un travail poussé a été mené et il sera possible de le partager même s'il mérite d'être complété.

Gérard FORESTIER appuie la demande de Bernard BESSIERES pour anticiper. Il se dit favorable pour qu'un groupe de travail se tienne avec des politiques et des personnes expertes, en lien avec la DAPI et différents interlocuteurs. Il existe un fort potentiel pour faire quelque chose d'intéressant à la rentrée à condition d'être bien organisé.

Wanda KELLOUAI estime qu'il sera nécessaire de mettre davantage de moyens pour la rentrée et de privilégier le plus possible la présence des étudiants si la rentrée est hybride. Elle rappelle que le numérique engendre des inégalités entre les étudiants. Dans le cas d'une rentrée hybride, la charge de travail des personnels sera augmentée. Elle souligne que les effectifs en personnel est en-deçà des besoins. Dans ce cadre, il convient de réfléchir à une embauche de personnels pour compenser cette charge.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que la contrainte principale sera les locaux. Il sera nécessaire de fixer des priorités en ce qui concerne le présentiel (TP, étudiants en première année qui découvrent l'université, etc.).

Catherine BERRUT demande si une lettre de cadrage sur l'organisation de la rentrée est prévue. Les équipes pédagogiques préparent les *scenarii* sans connaître les moyens disponibles.

Le Président Yassine LAKHNECH confirme qu'il y aura un cadrage mais il n'est pas possible de le faire immédiatement. Une réflexion est en cours sur la base d'un travail collectif avec les composantes. Il subsiste trop d'incertitudes pour sortir dès à présent un document à présenter.

Catherine BERRUT indique qu'en matière de numérique, un grand nombre de collègues ont dû se débrouiller seuls. Il est nécessaire d'avoir des éléments pour avancer sur ce point.

Walid RACHIDI s'adresse au directeur des affaires juridiques et institutionnelles, Jean-Michel MIEL, pour lui indiquer qu'à la suite des évaluations en distanciel, des cas concrets de plagiat ont été constatés. Certains collègues demandent ce qui peut être fait d'un point de vue juridique car les preuves matérielles manquent.

Jean-Michel MIEL répond qu'il n'existe pas véritablement de cadrage juridique, il s'agit davantage d'un problème de preuve. Le but est d'avoir assez d'éléments pour prouver les dires. Il rappelle que pour le moment la section disciplinaire n'est pas constituée. Un appel à candidatures a été lancé mais les retours manquent. Il n'est donc pas possible de saisir la section disciplinaire.

Catherine BERRUT demande à pouvoir disposer des candidatures déposées.

Jean-Michel MIEL répond que le document sera transmis.

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 12 mars, du 2 avril et du 7 mai 2020

Jean-Luc SCHWARTZ indique avoir demandé l'intégration dans le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2020 de la liste des points de vigilance dans le cadre de la motion votée.

Le Président Yassine LAKHNECH propose de reporter le vote de ce compte-rendu du 12 mars 2020 afin que tous les administrateurs puissent prendre connaissance de cet ajout.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 2 avril et du 7 mai 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 2 avril et du 7 mai 2020.

3. Affaires financières

Anne-Catherine FAVRE indique que, lors de la commission permanente du 14 mai 2020, la méthode de travail de cette commission a été discutée. En ce qui concerne les affaires financières et les ressources humaines, un certain nombre de points feront l'objet d'une discussion simplifiée afin que le CA puisse se centrer sur les questions stratégiques.

Emmanuel BARBIER indique que l'ordre du jour présenté est classique. Il serait pertinent d'avoir un ordre du jour du CA qui précise si le point fait l'objet d'une discussion simplifiée.

Anne-Catherine FAVRE prend en compte la demande.

3.1. Critères de comptabilisation des recettes fléchées (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique que le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) fait une distinction entre les recettes globalisées (sans utilisation déterminée) et les recettes fléchées (utilisation prédéterminée). Une régularisation a été demandée par le rectorat à la suite de la mise en place du nouvel établissement. Une question en commission permanente concernait les parts des recettes fléchées et globalisées. Au compte financier 2019, les recettes fléchées encaissées s'élèvent à 43,4 M€ et les recettes globalisées, incluant la subvention pour charge de service public, s'élèvent à 449 M€.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les critères de comptabilisation des recettes fléchées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les critères de comptabilisation des recettes fléchées.

3.2. Remboursement des missions (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique qu'au titre de la politique concertée de soutien aux échanges internationaux, l'établissement finance l'accueil et le séjour des enseignants-chercheurs en poste dans un établissement étranger, pour des projets de recherche ou de formation, au sein des composantes. Il est proposé pour l'avenir de voter sur des formules plutôt que sur des montants.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les tarifs de remboursement des missions comme présentés ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de remboursement des missions.

3.3. Actualisation 2020-2023 des barèmes UGA pour l'utilisation du dispositif Campus France (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique que Campus France est une agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale. Lors de la commission permanente, des membres ont suggéré d'ajouter dans la délibération le fait que le dispositif ne pourrait être mobilisé pour financer en intégralité le travail de thèse d'un doctorant étranger, ce qui a été pris en considération. Depuis 2016, une vingtaine d'étudiants bénéficie de ce dispositif de bourses de soutien par an, sauf en 2019 où une douzaine d'étudiants seulement en a bénéficié. Des questions ont également porté sur l'utilisation de ce dispositif par les laboratoires SHS, le montant global et le coût de gestion par étudiant. Un document complémentaire a été déposé sur Alfresco.

Catherine BERRUT revient sur le fait que ce dispositif ne puisse pas couvrir la totalité du cursus, elle estime que la rédaction doit être revue. Selon elle, il n'y a pas de changement entre le texte soumis à la commission permanente et celui présenté au conseil d'administration.

Catherine FAIVRE, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles, précise que la modification a bien été faite sur la délibération. Il n'est pas possible de faire appel au dispositif Campus France pour financer intégralement un travail de thèse. Cela ne peut être qu'un complément de bourse.

Afin d'éviter toute ambiguïté, la formulation est revue.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'actualisation 2020-2023 des barèmes de l'UGA pour l'utilisation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	36
Voix défavorable	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'actualisation 2020-2023 des barèmes de l'UGA pour l'utilisation du dispositif de soutien à la mobilité aux bénéficiaires désignés par les laboratoires de l'UGA et géré par Campus France.

3.4. ITE Supergrid (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique qu'il s'agit d'un projet dans le domaine de l'énergie électrique qui s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir. Les partenaires associés à l'ITE mettent à disposition du temps de personnels et du matériel. La valorisation du temps d'encadrement des thèses par les enseignants-chercheurs permet la création de cette créance dont la conversion est prise en participation au capital. Le vote porte sur la conversion de la créance de l'UGA.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2019 d'un montant de 125 283,65€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	28
Voix défavorable	1
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la conversion de la créance de l'UGA au titre de l'année 2019 d'un montant de 125 283,65€ HT en prise de participation au capital de l'Institut pour la Transition Energétique (ITE) Supergrid.

3.5. Hemosquid

Anne-Catherine FAVRE précise que ce point fait l'objet d'une discussion classique en CA car il a engendré un grand nombre de questions en commission permanente qui nécessitaient des informations complémentaires.

Jérémy PRETET, directeur général délégué recherche, innovation, valorisation, présente Hemosquid. Il s'agit d'une start-up créée en 2015 issue du laboratoire TIMC-IMAG. Floralis participe au capital avec un apport de 29 500€. Cette start-up bénéficie d'une licence sur 2 brevets, dont le savoir-faire provient de l'UGA. Hemosquid a contracté une dette de 183 000€, s'expliquant en partie par les frais de

propriété intellectuelle et les redevances liées à l'exploitation des brevets dont elle bénéficie. La société est en grande difficulté financière avec un risque élevé de liquidation judiciaire. Son président a décidé de quitter la société. Il subsiste un risque de non-recouvrement de la dette et de l'ensemble de l'investissement pour soutenir le développement de la société. Un des actionnaires de la société propose une reprise de la *start-up* avec un objectif de restructuration de projet comprenant un repreneur prêt à investir 350 000€. Cette proposition implique, à la suite de négociations avec le repreneur, que l'UGA cède ses brevets et renonce au recouvrement de sa dette à l'égard de la société avec en contrepartie, après négociations, un reversement de 110 000€ au bénéfice de l'UGA. L'intérêt est de récupérer une partie de la dette contractée par la société auprès de l'UGA et, en restant dans le capital de la société et de bénéficier du redémarrage de celle-ci si elle fonctionne. En l'absence de reprise, la perspective est la suivante : liquidation judiciaire et donc perte de la dette de 134 000€. En commission permanente, il a été demandé quels étaient les autres *scenarii* étudiés. Si l'UGA ne répond pas à la proposition actuelle, la société rentrerait en liquidation judiciaire. Cette situation impliquerait l'absence d'investissement au sein de cette société. Ce *scenario* n'a pas été retenu. La reprise par un nouvel exploitant des brevets peut être envisagée mais cela nécessite un investissement important de l'UGA en matière de budget et de temps. Les brevets expirent en 2028 et aucun repreneur potentiel pour créer une autre société sur la base de ces brevets n'a pu être identifié. Cela impliquerait également la liquidation de la société actuelle et la perte de l'investissement au capital. Pour maintenir les frais de brevets, un investissement complémentaire très important serait nécessaire au regard de la protection assurée actuellement. En cas de reprise, il est possible que la société assume au moins une partie de ces frais de propriété intellectuelle mais cela prendrait plusieurs années. Au vu des éléments, il est proposé de retenir le *scenario* présenté initialement, lequel permet de récupérer une partie importante de la créance tout en gardant la possibilité de bénéficier de la reprise de la société.

Yves SAMSON souhaite savoir si la reprise envisagée change les conditions et le regard que l'UGA porte sur la société.

Marianna TSYMBROVSKA répond que l'actionnaire envisagé pour reprendre la société souhaite garder la même ligne de conduite avec une implantation locale en bordure du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères. Il désire également engager ou poursuivre des collaborations avec le laboratoire TIMC-IMAG sur la partie *R&D* et aider au développement des produits.

Éric GUINET signale que les différents bilans de cette entreprise reçus depuis la commission permanente font apparaître une entreprise bénéficiaire. Il demande comment s'explique la perte d'activité et des ressources.

Marianna TSYMBROVSKA répond que l'entreprise était plutôt en bonne santé pour une *start-up* qui démarrait. Bien que le résultat ait été positif, il convient de ne pas négliger les autres postes engagés. Des mécanismes comptables ont été activés (crédit recherche, etc.). Le bilan était attrayant pour lever des fonds. Avec le départ, voire le désintéressement du porteur du projet, la situation est devenue compliquée. Le dirigeant a reçu une proposition de poste dans une grande entreprise. Pour assurer une continuité, la société a besoin d'un nouveau dirigeant qui s'engage, sinon elle cessera son activité. En ce qui concerne la licence et la dette, des négociations ont été menées avec la société pour établir un échéancier des paiements dus pour permettre à l'entreprise de continuer son développement.

Jean-Jacques FEIGE demande quel est le pourcentage du capital que l'UGA garderait dans la nouvelle configuration de la société.

Marianna TSYMBROVSKA répond que, présentement, l'UGA possède 15% du capital. Cependant, avec l'investissement des 350 000€, ce capital sera dilué et ramené aux alentours de 5% environ.

Cyprien BEAUFORT regrette la situation et indique qu'il convient de tirer les leçons de ces situations. Une attention particulière doit être portée sur l'utilisation de l'argent public investi dans des sociétés en faillite.

Le Président Yassine LAKHNECH revient sur la notion d'argent public. Derrière cela il y a de la création d'emploi, c'est ce que l'établissement essaie de faire à travers la valorisation de la propriété intellectuelle. La création d'emploi passe par des entreprises naissantes, en prenant en compte la prise de risque. Il confirme la nécessité de rester vigilant.

Walid RACHIDI indique qu'il y a eu beaucoup d'échanges lors de la commission permanente et il fait confiance à l'analyse de Floralis et de la DGD RIV. Avec un actionnaire prêt à mettre 350 000€ et qui va vers du marquage CE pour un dispositif médical, cela signifie qu'avec le départ de l'inventeur, il existe un fort potentiel. Il demande s'il y a eu une réflexion de l'actionnaire pour savoir si la propriété peut être conservée au niveau de l'UGA. L'UGA peut signer, en contrepartie, un document pour maintenir l'exclusivité du brevet. Cela peut être une solution intermédiaire.

Jérémy PRETET indique que la solution proposée est le résultat d'une négociation. Actuellement la société bénéficie déjà d'une licence d'exploitation mais cela fait partie des points non négociables pour le repreneur afin de relancer l'investissement dans la société.

Marianna TSYMBROVSKA complète en indiquant qu'il n'y a pas encore de marquage CE. Pour le moment, l'absence de l'inventeur et des produits à valoriser sans inventeur ne permet pas d'envisager un autre *scenario*. La personne reprenant l'entreprise souhaite redimensionner le projet pour le ramener au marquage CE. Le potentiel n'est donc pas important présentement au regard de la situation de la société. Trois domaines d'exploitation (cardiologie, gynécologie-obstétrique et ORL) sont possibles mais aucun ne s'est révélé concluant jusqu'à présent. Les produits ne sont pas finalisés. Le repreneur préfère avoir la propriété des brevets car le stade d'évolution de ces produits ne permet pas de faire un transfert vers une autre structure.

Wanda KELLOUAI indique que, selon elle, il convient de tirer les leçons de cette situation. Bien que l'investissement permette la création emplois, une perte est à déplorer. En parallèle, des doctorants ne disposent ni d'ordinateur, ni de bureau. Elle demande quelle est la priorité de l'université en matière d'argent public.

Jérémy PRETET répond qu'il convient dans le cas présent de parler de recettes qui n'ont pas été faites. Il ne s'agit pas de 180 000€ investis par l'UGA mais de crédits qui devaient revenir à l'UGA mais qui n'ont pas été retournés par la société. L'objectif est de mettre en place des projets collaboratifs pour financer un certain nombre de thèses.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant que, pour le développement, il ne s'agit pas de dépenses qui vont être couvertes, mais des inventions faites dans les laboratoires. La première position consiste à ne pas protéger la propriété intellectuelle, ce qui serait irresponsable vis-à-vis de l'argent public car une société étrangère n'ayant pas investi dans ces travaux de recherche pourrait se saisir de ces résultats et les exploiter. La position globale consiste donc à protéger ces inventions. Il s'agit actuellement de brevets qui engendrent des coûts. Lorsqu'une entreprise veut exploiter cette propriété intellectuelle, il y a un retour qui est prévu. Parfois l'entreprise ne parvient malheureusement

pas à faire ces retours. La situation n'est donc pas comparable puisqu'il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être faites.

Éric GUINET indique que ce type de discussion a déjà eu lieu au CA de la précédente UGA. Il serait pertinent de prévoir une présentation de la valorisation à l'UGA par la DGD RIV et Floralis, ce qui permettrait à chacun de comprendre le fonctionnement de ces procédures.

Gérard FORESTIER aurait aimé avoir des éléments de contexte car il manque des informations concernant les enjeux, l'investissement, etc. Les *scenarii* proposés sont plutôt négatifs et donnent l'impression de ne pas avoir le choix.

Cyprien BEAUFORT demande quel est le coût du dépôt des deux brevets.

Jérémy PRETET répond ne pas disposer de ces informations mais celles-ci pourront être communiquées par la suite.

Le Président Yassine LAKHNECH complète en indiquant qu'il s'agit ici d'une question plus complexe car il faut pouvoir engager la propriété intellectuelle dans des projets.

Au vu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder d'une part, à la cession par l'UGA de ses brevets en licence et d'autre part, à l'abandon de sa créance de 183 325,77€ de Hemosquid en contrepartie d'un versement de 110 k€, d'où une perte financière pour l'UGA de 73 325,77 €.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	34
Membres représentés	4
Nombre de votants	38
Voix favorables	22
Voix défavorables	8
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la cession par l'UGA de ses brevets en licence et d'autre part, à l'abandon de sa créance de 183 325,77€ de Hemosquid en contrepartie d'un versement de 110 k€.

3.6. Prix de thèse 2020 (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique que le vote porte sur le principe d'attribution de 8 prix de thèse, soutenue en 2019, d'une valeur de 1500€ chacun. Il s'agit d'une reconduction d'un dispositif piloté par la ComUE UGA.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le principe d'attribution de 8 prix de thèse d'une valeur de 1500 € chacun.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le principe d'attribution de 8 prix de thèse d'une valeur de 1500 € chacun.

3.7. Tarif école d'hiver *Natural Language Processing* 2021 (discussion simplifiée)

Anne-Catherine FAVRE indique que le LIG organise l'école d'hiver *Natural Language Processing* du 17 au 22 janvier 2021. 80 étudiants, 10 représentants du monde académique et 15 industriels sont attendus. Il s'agit de voter le tarif de 1500€ pour les industriels dans le but de réduire celui des étudiants à 550€.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le tarif de l'école d'hiver Natural Language Processing 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le tarif de 1500€ relatif aux droits d'inscription des partenaires industriels à l'école d'hiver *Natural Language Processing* 2021.

4. Affaires institutionnelles

4.1. Statuts du Collège des Etudes Doctorales (CED)

Denis JONGMANS, directeur du CED, présente les statuts du CED. Il rappelle les missions sur CED :

- Fédérer les écoles doctorales,
- Organiser la formation des doctorants et des encadrants,
- Accroître la visibilité et l'attractivité du doctorat de l'UGA,
- Renforcer l'ouverture internationale de la formation doctorale,
- Accompagner les doctorants dans la construction de leur parcours professionnel et leur insertion professionnelle,
- Assurer l'ensemble des actes administratifs relatifs à l'inscription et à la diplomation de tous les doctorants et HDR.

L'intégration du CED au sein de l'UGA a fait l'objet d'un groupe de travail qui a contribué à définir les instances du collège et les commissions issues de ces instances.

Le CED comprend 3 instances :

1. Direction CED

- a. Directeur du CED et les directeurs adjoints, directrice administrative,
- b. Pilotage quotidien et stratégique du CED et se réunit au minimum tous les 15 jours,
- c. Commission élus doctorants (Comed).

2. Directoire

- a. Direction du CED, directeurs d'ED, équipe de direction administrative,
- b. Préparation et exécution de la politique du CED,
- c. Commission CD3, commission des dérogations et dispenses doctorales,
- d. Commission pédagogique.

3. Conseil CED

- a. Membres élus, nommés et extérieurs,
- b. Elaboration de la politique du CED, définition des procédures, avis sur des demandes de dérogation et formulation de propositions à valider par les instances centrales.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que les statuts ont été discutés et soumis pour avis au comité technique.

Emmanuel BARBIER demande si au niveau du conseil, un mécanisme vise à assurer la parité femme/homme.

Jean-Michel MIEL répond que, pour les élus, il n'y a pas de parité possible. La constitution des listes de candidats obéit à une règle d'alternance femme/homme et la parité classique s'applique pour le collège des personnalités extérieures.

Elsa MERLE indique que le but est d'avoir un fonctionnement plus uniforme sur le site grenoblois. Dans ce cadre, il conviendra d'envisager une uniformisation des comités HDR des écoles doctorales. Elle demande ce qui est prévu en la matière.

Denis JONGMANS répond que, sur les jurys, l'arrêté de mai 2016 précise que les écoles doctorales ont une certaine liberté. Cependant, il est en effet nécessaire d'harmoniser et une discussion sera engagée dans ce cadre-là.

Elsa MERLE précise qu'une personne qui n'a pas de thèse ne peut pas être rapporteur mais peut tout à fait être membre d'un jury.

Nadine MASSARD, directrice adjointe du CED, précise qu'elle peut être membre à titre dérogatoire, par exemple si elle possède une expérience particulière, etc. En ce qui concerne les comités HDR, un travail doit être mené sur les modalités de composition et de fonctionnement. Ces comités restent rattachés aux écoles doctorales car les contenus disciplinaires sont importants.

Éric GUINET rappelle que le comité technique a émis un favorable à l'unanimité après les modifications acceptées en cours de séance et à la féminisation totale du texte.

Yves SAMSON indique que l'université se construit également sur le volet recherche et que 15% des doctorants sont au CEA. Or, il remarque que seuls trois organismes sont représentés : le CNRS, l'INRIA et l'INSERM. Il souhaite obtenir des informations complémentaires.

Denis JONGMANS répond que dans sa version avant passage devant le CT, le CEA était expressément mentionné. Il propose que le CEA soit intégré dans les membres extérieurs du conseil.

Éric GUINET complète en indiquant que cela est possible à condition d'avoir un équilibre global et que tout le monde soit représenté malgré la diversité des statuts.

Yves SAMSON rappelle que le CEA est un organisme public.

Le Président Yassine LAKHNECH propose d'intégrer le CEA dans les organismes de recherche représentés dans la catégorie membres nommés (passage de 3 à 4) et par conséquent de diminuer d'un le nombre des personnalités extérieures (passage de 3 à 2).

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver les statuts du Collège des Etudes Doctorales (CED) en prenant en compte la modification demandée relative à la composition du conseil.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, les statuts du Collège des Etudes Doctorales (CED).

5. Ressources humaines

5.1. Dématérialisation des bulletins de paie des personnels de l'université

Catherine DESPLANQUES, directrice générale déléguée adjointe aux ressources humaines, indique qu'actuellement les bulletins de paie papier sont remis aux universités, lesquelles se chargent de les envoyer aux agents. Le Ministère des finances met à disposition des établissements un portail individuel personnel sur lequel chaque agent peut consulter ses bulletins de paie, attestations fiscales et, le cas échéant, les décomptes de rappel. Initialement, le portail a été mis en place pour les données relatives à la retraite. Ce point a fait l'objet d'une information auprès du comité technique le 27 avril 2020. Ce dispositif a pour effet de mettre un terme à l'envoi de bulletins de paie papier, sauf pour les agents qui ne peuvent accéder au portail par exemple parce qu'ils ne disposent pas d'ordinateur dans le cadre de leurs fonctions à l'université, ainsi que pour les agents en arrêt de travail et ne possédant pas d'ordinateur personnel à la maison.

Au comité technique, une interrogation portait sur le délai de mise à disposition des bulletins de paie aux agents. Pour le moment le Ministère des finances ne peut pas donner de date. Il est prévu que l'envoi papier soit assuré encore pendant au moins 6 mois.

Catherine DESPLANQUES précise que le dispositif concerne tous les agents publics, dont les contractuels.

Catherine BERRUT indique que, comme souligné en commission permanente, le principe de l'adhésion est déjà acquis car les données sont disponibles sur l'ENSAP. Elle ne comprend pas l'objet du vote de ce jour.

Catherine DESPLANQUES répond que toutes les universités se posent cette question. Le service existe et a été mis en place sans information préalable. Le décret prévoit une formalisation de cette adhésion par un passage devant les instances qui peut être aussi l'occasion d'un débat sur la mise en place de ce service, notamment pour les agents n'ayant pas la possibilité d'accéder à cet espace.

Catherine BERRUT signale que, dans le contexte actuel, l'envoi de bulletins de paie papier est suspendu. La période de surcharge cognitive liée au numérique est difficile et ne constitue donc pas la meilleure période pour communiquer sur ce sujet. Par ailleurs, l'adhésion à ce dispositif implique de disposer d'une adresse mail. Ce type de service pose la question du maintien d'une adresse mail de l'université après le départ de l'établissement. Elle déplore la perte du mail dès le départ de l'université alors que beaucoup d'institutions offrent la possibilité aux agents de conserver leur mail.

Catherine DESPLANQUES répond qu'en ce qui concerne la charge cognitive, l'établissement n'a pas choisi de mettre en place le portail durant cette période et elle entend qu'il s'agit d'un nouvel outil à s'approprier. Cependant, elle signale les retours très positifs.

En ce qui concerne les adresses mails, ce point a été noté à la suite de la commission permanente. Elle précise que l'identifiant est le NUMEN qui est gardé après le départ à la retraite. Il convient donc de s'assurer de la possibilité de changer son adresse mail.

Walid RACHIDI appuie la demande de Catherine BERRUT. Un grand nombre d'institutions permettent la conservation de l'adresse mail. Il entend que cela engage la responsabilité de l'établissement et que ce point doit faire l'objet d'une réflexion.

Gérard FORESTIER signale que le fait de garder l'adresse mail n'est pas simple, par exemple pour les homonymes etc. Par ailleurs, garder le contact avec les étudiants permettrait de bénéficier de tout le potentiel pour des recrutements. Il appuie également la demande concernant la pérennité des adresses pour les personnels et étudiants.

Isabelle BORRAS signale que cela concerne aussi les contractuels. Des personnes ont vu leur adresse mail coupée au lendemain de l'arrêt de leur CDD.

Véronique ADAM signale qu'il est possible de changer son adresse mail. Elle ajoute que les documents de paie n'apparaissent pas tout de suite. Il faut au préalable renseigner son RIB.

Catherine DESPLANQUES confirme qu'il existe un délai supplémentaire, lequel correspond au contrôle des données. La DGDRH est en attente du vote de ce jour pour communiquer plus largement sur le procédé.

Yves SAMSON indique que le portail est effectif depuis 2 ans au CEA. Pour lui, c'est davantage l'utilisation du coffre-fort numérique qui doit perdurer que l'adresse mail.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le principe de l'adhésion de l'université Grenoble Alpes au portail ENSAP.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le principe de l'adhésion de l'université Grenoble Alpes au portail ENSAP.

6. Formation

6.1. Présentation du projet d'offre de formation et approbation de l'offre de formation de l'établissement

Kévin SUTTON, chargé de mission faisant fonction de vice-président formation par intérim, présente l'évolution de l'offre de formation dans le cadre du processus d'accréditation.

Le processus d'accréditation concerne la partie haute, c'est-à-dire la structure de l'offre de formation (architecture en mentions et parcours). Le calendrier est le suivant :

- Dépôt HCERES : 15 mai 2020 (initialement 1^{er} avril 2020),
- Présentation en CAc plénier pour avis : 19 mai 2020,
- Vote du CA : 25 mai 2020,
- Dépôt à la DGESIP : 26 mai 2020,
- Soumission au CNESER : horizon septembre/octobre 2020.

En ce qui concerne la méthodologie, la relecture des fiches mentions a été organisée comme suit :

- En interne à la Vice-Présidence formation, par périmètre de composante,
- Croisement avec les remarques formulées par les experts HCERES,
- Aller-retour éventuel avec les composantes,
- Consolidation des fiches et mise en forme,
- Dépôt par les services de la DGD Formation.

En ce qui concerne la composition du document :

- 3 types de documents
 - DA02 - Note d'accompagnement du projet d'offre de formation de l'établissement
 - DA03 - Évolution de l'offre : comparatif offre de formation L, L Pro, M
 - DA04 - Liste des Bachelors Universitaires de Technologie
 - DA05 - Liste des formations d'ingénieurs d'écoles internes
 - DA06 - Liste des diplômes d'établissement
 - DA07 - Liste des écoles doctorales
 - DA08 - Fiches mention Licence, L Pro, Master
 - DA09 – PASS
 - DA11 – Formations 1^{er} et 2^e cycle Santé
 - DA12 – Formations 3^e cycle Santé

En ce qui concerne la trajectoire de l'offre de formation par mention, le comparatif est le suivant :

	2016-2020	2021-2025
Licence	32 mentions	33 mentions
LP	54 mentions	55 mentions
MASTER	63 mentions	65 mentions

Il convient de noter 2 suppressions et 7 créations (dont 1 DEUST).

	Suppression	Création		Renouvellement à l'identique	Renouvellement avec structuration
		Ex nihilo	issue restructu.		
L		1		21	11
LP	1	2		42	11
M	1		3	29	33
DEUST		1			
TOTAL	2		7	92	55

- Renouvellement avec structuration : lorsque l'organisation et/ou la dénomination des parcours au sein de la mention change,
- Renouvellement à l'identique : continuité de la structuration de la mention par rapport à l'offre de formation actuelle, continuité des parcours.

		L	LP	M
Suppression			<ul style="list-style-type: none"> • Productions végétales (IUT Valence) 	<ul style="list-style-type: none"> • Justice, procès et procédures (Droit)
Création	Ex-nihilo	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences pour la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • E-commerce et marketing numérique (IUT Valence) • Gestion des risques industriels et technologiques (Chimie-Bio) 	
	Issue d'une restructuration			<ul style="list-style-type: none"> • Biologie végétale (Chimie-Bio) • Droit • Design (IAE/INP-ENSAG)

A cela s'ajoute un DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques, sportives ou Culturelles – création ex-nihilo.

En ce qui concerne les nouvelles mentions :

- Licence *Sciences pour la santé*
 - Faculté de médecine,
 - Création ex-nihilo,
 - 4 parcours (sciences infirmières, sciences de la rééducation, sciences en électroradiologie médicale, biotechnologies santé). Les 3 premiers ouvrent sur des Diplômes d'Etat,
 - S'articule avec la réforme des études de santé : une LAS,
 - Poursuite d'études possibles en Master STS, STAPS, SHS.
- DEUST *Animation et Gestion des Activités Physiques, sportives ou Culturelles*
 - UFR STAPS – Valence (DSDA),
 - Création ex-nihilo,

- Parcours unique : Football,
 - 992 heures d'enseignement (496 h par an) en partie mutualisées avec la Licence STAPS et 480 heures de stage (240 h par an),
 - Reventilation des capacités d'accueil de L1, engagement de soutenabilité financière et RH de la part de la composante,
 - Partenariat avec la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football / district Drôme-Ardèche.
- Licence professionnelle Gestion des risques industriels et technologiques
 - UFR Chimie-Biologie,
 - Création ex-nihilo. Demande pour prendre date : ouverture pédagogique pas encore mûre,
 - Parcours unique, formation en alternance,
 - 430h,
 - En lien avec l'engagement de l'UGA dans la création du pôle d'écotoxicologie du Rovaltain à Valence.
- Licence professionnelle E-commerce et Marketing Numérique
 - IUT de Valence,
 - Création ex-nihilo pour répondre à une thématique montante (métiers du digital) et aux demandes des acteurs économiques du territoire (+12% d'emplois dans le domaine depuis 2011),
 - Parcours unique, en apprentissage ou contrat de professionnalisation - Formation en partenariat avec le lycée Algoud-Laffemas,
 - 450h de cours, projet tutoré encadré inclus.
- Master Biologie végétale
 - UFR Chimie-Biologie,
 - Création issue d'une restructuration : autonomisation du parcours PLANTA International (PLANT-Int) créé en 2018 au sein du Master Biologie,
 - Parcours unique,
 - Master international UGA-*Università degli studi di Milano* enseigné en anglais,
 - Une formation participant à l'EUR CBH.
- Master Design
 - ENSAG, G-INP (IAE),
 - Création issue d'une restructuration : regroupement de parcours existants au préalable dans diverses mentions,
 - 3 parcours,
 - Formation en lien avec le projet de *Design Factory* (qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier à l'occasion de l'AAP IDÉES).
- Master Droit
 - Faculté de Droit,
 - Création issue d'une restructuration,
 - 3 parcours,
 - Regroupement des parcours proposés en enseignement à distance dans une même mention générique (demande l'HCERES) : adaptation à la réforme des masters de droit pour proposer un niveau M1 suivi d'un niveau M2 selon un cursus cohérent pour les étudiants empêchés.

En ce qui concerne les formations co-accréditées :

- Avec l'USMB
 - Demande de co-accréditation renouvelée
 - Master *Mathématiques et applications*,
 - Master *Physique*
 - Co-accréditation abandonnée
 - Master *LLCER*. Souhait de l'USMB par manque de dynamique commune relevé par l'HCERES
 - Avec l'Université Lyon I Claude Bernard (Vet Agro Sup)
 - Demande de co-accréditation renouvelée
 - Licence Pro *Productions animales*

Enfin, la note d'accompagnement comprend un plan proposé par l'HCERES dans la continuité de l'autoévaluation :

- Contexte,
- Caractérisation de l'offre de formation,
- Pilotage de l'offre de formation,
- Organisation pédagogique de l'offre de formation.

Elle permet également de préciser le contexte singulier de l'Université Intégrée (UI) et d'exposer les évolutions de la gouvernance en matière de formation, d'assumer les incertitudes (structuration en champs notamment) et de présenter les démarches qui seront développées dans les années à venir (compétences, FTLV, etc.).

Catherine BERRUT demande s'il est possible que soit présentée à un prochain CA la nouvelle formule de la PACES de la rentrée.

Le Président Yassine LAKHNECH prend en compte la demande.

Frédérique LETUE souhaite connaître la période concernée par cette offre de formation, et en particulier l'articulation avec la réforme des DUT qui se transforment en BUT (bachelor universitaire de technologie) avec l'intégration de licences professionnelles.

Kevin SUTTON répond que la période concernée est 2021-2025. Le dossier n'intègre pas la liste ces diplômes, c'est-à-dire l'évolution de ces DUT en BUT. L'établissement manque encore d'informations en la matière. Le dossier se centre sur les mentions de licence, licence professionnelle et de master. Des discussions doivent se tenir dès que des éléments plus précis seront communiqués.

Walid RACHIDI salue le travail mené par la DGD formation. Il pensait que l'université n'avait plus le droit de porter des DEUST mais il se rend compte qu'un nouveau DEUST est créé.

Kevin SUTTON répond que des échanges avec des tutelles ont eu lieu et il n'y a pas eu de contre-indication.

Walid RACHIDI signale que plusieurs formations sont basées sur un public d'étudiants internationaux. Or, une chute importante d'effectifs est à prévoir dans certains parcours, voire dans certaines mentions. Il demande s'il convient de garder une tolérance ou de fermer ces parcours faute d'étudiants.

Kevin SUTTON répond qu'il s'agit d'un des éléments de la réflexion autour de la rentrée prochaine, lesquels doivent être considérés dans un ensemble. Actuellement il n'y a rien d'arrêté.

Martial MERMILLOD demande s'il est possible d'avoir une procédure simplifiée.

Kevin SUTTON répond que l'accréditation est un dossier chronophage. La procédure a été alourdie du fait de la préparation du projet d'établissement. Mais à travers ce processus, de nombreuses réflexions ont été engagées.

Véronique ADAM remarque qu'à Valence il existe une licence professionnelle axée sur les métiers du digital. Or, un BUT techniques de commercialisation, dont un parcours digital et webmarketing existe aussi à Grenoble. Elle demande si une clause de non-concurrence entre les formations s'applique dans ce cas. Dans le mesure où le département « techniques de commercialisation » de Grenoble souhaite développer des parcours de marketing digital, elle souhaite savoir s'il faut prévoir de réorienter les étudiants vers d'autres parcours en expliquant qu'il existe déjà une offre à Valence ou s'il convient d'envisager que les étudiants sont mobiles.

Kevin SUTTON répond que la liste des BUT comprend des mentions des DUT actuels qui sont dans la continuité pour un basculement en BUT. La licence professionnelle est portée par l'IUT de Valence. Si l'IUT propose cette création de licence professionnelle, c'est qu'elle s'inscrit dans un projet d'ensemble. En ce qui concerne les flux d'étudiants, l'IUT sera le plus compétent pour répondre. Mais cela ne doit pas empêcher les possibilités d'évolution sur Grenoble.

Jean-Luc SCHWARTZ demande si le rapport des experts HCERES peut être mis à la disposition des administrateurs.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce rapport sera déposé sur Alfresco.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'offre de formation de l'établissement.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	30
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation de l'établissement.

6.2. Approbation de la note de cadrage des tarifs de la formation continue
Point reporté au CA du 26 juin 2020.

6.3. Modification du calendrier pédagogique 2019-2020

Kevin SUTTON indique qu'il s'agit de fixer un terme à l'année universitaire 2019-2020 au 31 décembre 2020 pour les formations de M2, LP et 3^{ème} cycle court de pharmacie et de certains DU afin de permettre aux étudiants, qui rencontrent des difficultés pour réaliser le temps de stage, de pouvoir prolonger leur période de stage jusqu'en décembre au titre du prolongement de leur inscription administrative jusqu'au 31 décembre 2020. Cela permet de faire courir l'inscription administrative jusqu'en décembre 2020 sans avoir à refaire une inscription pour les quelques mois qui restent. La solution a été identifiée dans les premières semaines à la suite du COVID-19.

Walid RACHIDI souligne la démarche car de nombreux étudiants seront en grande difficulté. En effet, plusieurs laboratoires ou entreprises n'ont pas pu accueillir les étudiants. Il s'agit d'une question urgente.

Cyprien BEAUFORT se dit être d'accord sur le principe, cependant il est difficile pour les étudiants d'effectuer des stages dans la mesure où ils sont rémunérés à 568€ par mois. Il rappelle aussi que des étudiants en licence professionnelles qui doivent commencer un master auront du mal à concilier les deux formations durant quelques semaines. Il peut être pertinent de prévoir une aide supplémentaire et d'étudier les situations au cas par cas.

Catherine BERRUT signale que ce dispositif est déjà mis en place à Polytech Grenoble.

Kevin SUTTON répond que le vote de cette prorogation permet la mise en place d'un tel dispositif. En ce qui concerne les éléments d'aides financières, il conviendra de faire le lien avec le service social et la vie étudiante.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	32
Membres représentés	6
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	1
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Bénédicte CORVAISIER informe les administrateurs de l'initiative de la résidence de la réussite. L'objectif est de faciliter l'entrée dans l'enseignement supérieur des étudiants qui seraient loin socialement ou géographiquement. Au sein de la résidence Fauré, 50 places sont réservées aux étudiants primo-entrants dans l'enseignement supérieur et 50 autres réservées aux étudiants tuteurs, en 3^{ème} année de licence ou en master. Tout un environnement de programmes permet de mettre en place des animations. Le rôle du tuteur est d'initier l'entrée dans le monde universitaire (connaissance des bibliothèques universitaires, centre de santé, espace vie étudiante, repérage des principaux sites du campus et ouverture vie étudiante). Bénédicte CORVAISIER est cependant surprise du faible nombre de candidatures à ce dispositif. Elle signale que se trouvent sur le site internet du CROUS Grenoble Alpes toutes les informations pratiques en la matière.

7. Questions diverses

Le Président Yassine LAKHNECH souhaite revenir sur un point lié au signalement de Philippe CINQUIN et de Françoise PAPA en ce qui concerne le rapport du comité de déontologie de l'UGA. Un courrier de la part de Philippe CINQUIN a également été transmis aux administrateurs.

Emmanuel BARBIER signale avoir découvert ce rapport et le courrier 4h avant le CA. Selon lui, pareille situation ne permet pas d'engager une discussion sereine. Les conditions ne sont pas optimales pour échanger.

Jean-Luc SCHWARTZ rappelle que la demande est portée pour les élus CGT-FSU-UNEF, ce sujet doit être traité comme un point à l'ordre du jour et non en questions diverses. La lettre de Philippe CINQUIN a été reçue ce matin et les documents ont été déposés la semaine dernière. Il propose d'en faire un point lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, voire de mettre en place un conseil d'administration supplémentaire au moins de juin 2020 pour traiter de cette question.

Bernard BESSIERES ajoute que la discussion risque d'être succincte si elle est réalisée lors de la présente séance.

Le Président Yassine LAKHNECH ne voit pas d'inconvénient au report de ce point afin de permettre une discussion plus sereine. Il profite de l'occasion pour indiquer que la diffusion de courriers incriminants, dans lesquels le Président est personnellement attaqué, alors qu'il n'est pas mis en cause dans les rapports. Pareille situation est difficile à vivre.

Bernard BESSIERES comprend la position du Président. Il est important de pouvoir lire l'ensemble du rapport pour pouvoir se positionner en connaissance de cause.

Jean-Luc SCHWARTZ indique que le Président est mis en cause dans le rapport des experts du comité de déontologie. Selon lui, il est important d'avoir un temps d'échanges lors du prochain conseil d'administration sans le Président et sans les personnes mises en cause par cette commission d'experts extérieurs pour pouvoir en discuter dans de bonnes conditions.

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'il s'agit d'une affaire compliquée et qu'il est difficile de tenir un conseil d'administration sans qu'il y participe.

Walid RACHIDI signale qu'un grand nombre de dossiers importants restent encore à traiter, en particulier le renouvellement de l'Idex. En tant qu'administrateur, il estime ne pas avoir les informations nécessaires sur le rôle et les missions du comité de déontologie. Pour lui, il existe deux avis contradictoires. Par ailleurs, cette question avait déjà été soulevée lors de l'élection du Président en janvier 2020. Il rappelle qu'un avis n'est pas une décision et que seul le jugement du tribunal administratif s'imposera. De plus, le fait de faire appel à des extérieurs ne constitue pas une garantie de neutralité. Selon Walid RACHIDI, il s'agit davantage d'un acharnement contre une personne. Ce lynchage risque de se refléter sur le renouvellement de l'Idex, lequel a permis aux collègues de mener à bien leurs projets de recherche et d'enseignement. Il est donc nécessaire de respecter les différentes étapes.

Jean-Luc SCHWARTZ estime que la discussion actuelle est mal engagée. Selon lui, les informations énoncées précédemment sont en contradiction avec ce qui est inscrit dans les statuts et le règlement intérieur. Au regard de ces éléments, il propose de consacrer un prochain conseil d'administration au rapport du comité de déontologie, ce dernier ayant un statut officiel. Cela pourra également être l'occasion de faire un point d'étape de la manière dont sera gérée la rentrée.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que le rapport du comité de déontologie contient des recommandations et qu'il s'agira de voir la façon dont celles-ci peuvent être prises en compte.

Jean-Luc SHWARTZ rappelle qu'une procédure de médiation est en cours.

Emmanuel BARBIER signale que l'établissement fera très certainement face à des recours, notamment en matière de gestion de pandémie, de modalités de contrôle des connaissances, de recrutement, etc. Dans ce cadre, on peut se demander comment mieux intégrer la déontologie. Des questions intéressantes de construction de l'université en matière de stratégie sont donc posées.

Cyprien BEAUFORT indique que cette question soulève des débats et propose également que se tienne un conseil d'administration supplémentaire.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que le problème porte davantage sur l'exclusion du Président. Pour lui cette situation n'est pas acceptable.

Emmanuel BARBIER indique que le conseil d'administration pourrait peut-être avoir besoin de quelques minutes d'interruption de séance mais, sur le principe, il convient de ne pas aller au-delà.

Jean-Luc SCHWARTZ complète en indiquant qu'il est nécessaire de laisser le temps aux administrateurs de prendre connaissance de ces rapports.

Le Président Yassine LAKHNECH va regarder pour placer une séance exceptionnelle du conseil d'administration et il se dit d'accord sur le principe de recueillir des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50.